

Décret

Générale

colonial

Décret n° 14/03/1941 Certification du chèque aux colonies.

n° 14/03/1941

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

14 mars 1941

Numéro JO

n° 536 du 31/07/1941

Date du numéro

31 juillet 1941

VISAS

Vu le sénatus-consulte du 3 mai 1854

Vu la loi du 28 février 1941 relative à la certification du chèque dans la métropole,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont rendues applicables aux territoires relevant de l'autorité du Secrétaire d'Etat aux colonies les dispositions de la loi du 28 février 1941 relative à la certification du chèque.

Art. 2

— Le Secrétaire d'Etat aux colonies est chargé de l'application du présent décret qui sera inséré au Journal officiel.

PH. pétain. Par le Maréchal de France, Chef de l'État français : **Le Secrétaire d'Etat aux colonies, Platon.**